



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conciliation entre la République démocratique du Timor-Leste et le Commonwealth d'Australie

LA HAYE, le 22 août 2016

La Commission tiendra une séance publique d'ouverture suivie par une audience sur la question de compétence

Le 29 août 2016, la Commission de conciliation tiendra une séance publique dans le cadre de la procédure de conciliation initiée entre la République démocratique du Timor-Leste (« **Timor-Leste** ») et le Commonwealth d'Australie (« **Australie** ») conformément à l'Annexe V de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« **Convention** »).

Avec l'accord des Parties, la Commission a décidé que la séance d'ouverture de l'audience sera diffusée en direct sur le site web de la Cour permanente d'arbitrage. Durant la séance d'ouverture, les Parties sont invitées à traiter du contexte de la conciliation et de la compétence de la Commission.

La séance d'ouverture sera suivie par une audience portant sur certaines objections soulevées par l'Australie en ce qui concerne la compétence de la Commission. Cette audience se déroulera jusqu'au 31 août 2016 et ne sera pas diffusée ou accessible au public. Après avoir entendu les Parties sur les objections soulevées par l'Australie, la Commission décidera s'il convient de statuer, d'une manière préalable, sur les objections soulevées par l'Australie, ou de procéder avec la procédure de conciliation et de reporter la question de la compétence pour une décision ultérieure.

Diffusion web de la séance d'ouverture

La diffusion web sera disponible sur une page web dédiée et hébergée sur le site de la CPA via le lien suivant: <https://pca-cpa.org/en/news/timor-leste-australia/>. Aucune accréditation ou mot de passe n'est requis pour accéder à la diffusion en direct.

La vidéo et les transcriptions de la séance d'ouverture seront affichées sur le site web de la CPA après la fin de la séance.

Le calendrier de la séance d'ouverture de l'audience sera le suivant:

| | Heure de la Haye (CEST) | Heure de Dili (TLT) | Heure de Canberra (AEST) |
|--|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Introduction | 9:30 – 9:45 | 16:30 – 16:45 | 17:30 – 17:45 |
| Exposé liminaire par le Timor-Leste | 9:45 – 11:15 | 16:45 – 18:15 | 17:45 – 19:15 |
| Pause | 11:15 – 11:30 | 18:15 – 18:30 | 19:15 – 19:30 |
| Exposé liminaire par l'Australie | 11:30 – 13:00 | 18:30 – 20:00 | 19:30 – 21:00 |

Contexte de la procédure

Cette procédure de conciliation concerne les frontières maritimes entre le Timor-Leste et l'Australie, et a été initiée par le Timor-Leste le 11 avril 2016 par sa « Notification engageant une procédure de conciliation conformément à la Section 2 de l'Annexe V de la CNUDM » adressée à l'Australie aux termes de l'article 298 et de l'Annexe V de la Convention.

Le 2 mai 2016, l'Australie a soumis sa « Réponse de l'Australie à la Notification de conciliation ».

La Commission de conciliation, composée de cinq membres, a été constituée le 25 juin 2016 et est présidée par S.E.M. l'Ambassadeur Peter Taksøe-Jensen (Danemark). Les autres membres de la Commission sont : le Dr Rosalie Balkin (Australie), M. le juge Abdul G. Koroma (Sierra Leone), M. le professeur Donald McRae (Canada et Nouvelle-Zélande) et M. le juge Rüdiger Wolfrum (Allemagne).

Le jeudi 28 juillet 2016, la Commission de conciliation a convoqué une réunion procédurale avec les Parties au Palais de la Paix, à La Haye, aux Pays-Bas.

Avec l'accord des Parties, la Cour permanente d'arbitrage agit en tant que greffe dans cette procédure.

* * *

La **Cour permanente d'arbitrage** est une organisation intergouvernementale créée par la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux de La Haye de 1899. Elle compte actuellement 121 États membres. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, aux Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'organes de l'État, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA administre actuellement 8 différends inter-étatiques, 75 arbitrages entre investisseurs et États et 34 affaires sur le fondement de contrats impliquant un État ou autre entité publique. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivant : www.pca-cpa.org.

Contact: Cour permanente d'arbitrage
Courriel: bureau@pca-cpa.org